



Communiqué de presse

Baromètre / Artisanat du bâtiment / Conditions de travail / Santé



57% des chefs d'entreprises artisanales du BTP se trouvent être souvent, voire très souvent, stressés ; 95% estiment que leur activité est exigeante mentalement....

1^{er} Baromètre ARTI Santé BTP

Artisans du bâtiment : pour la première fois, toute la vérité sur leurs conditions de travail

La CAPEB tire la sonnette d'alarme sur le stress au travail et le risque de burn out dans les mois qui viennent.

La CAPEB, la CNATP, et le pôle d'innovation IRIS-ST dévoilent aujourd'hui le 1^{er} baromètre ARTI Santé BTP, enquête nationale dédiée à une meilleure connaissance sur la santé et la sécurité des chefs d'entreprises artisanales. Rythme et charge de travail, rapport entre vie professionnelle et vie personnelle, perception de l'activité, sécurité au travail et état de santé... autant de thèmes abordés dans cette grande enquête nationale, fournissant un véritable panorama de l'état de santé des artisans du bâtiment. Forts de ces résultats, la CAPEB, la CNATP et le pôle innovation de l'IRIS-ST entendent faire de ce baromètre un outil de suivi statistique annuel et un outil de pilotage qui, à terme, pourrait contribuer à la mise en place d'un suivi médical professionnel pour les artisans du BTP.

Un baromètre inédit au service de la branche du BTP

Le salariés ont historiquement fait l'objet de nombreuses études consacrées à leurs conditions de travail - une attention dont n'ont pas bénéficié jusqu'ici les **chefs d'entreprises artisanales du BTP**. A travers la réalisation du 1^{er} baromètre ARTI Santé BTP, la CAPEB, la CNATP et le pôle d'innovation IRIS-ST se mobilisent pour livrer un **panorama** de l'état médical des artisans du bâtiment sur leurs **conditions de travail**. Avec plus de trois mille répondants, cette enquête nationale a suscité un engouement tout particulier auprès des artisans, confortant l'intérêt de cette étude, tant pour les acteurs de la Branche, que pour les artisans eux-mêmes.

Ce baromètre rappelle l'engagement de la CAPEB aux côtés de la CNATP et de l'IRIS-ST, toutes trois soucieuses de prendre le pouls de l'artisanat du bâtiment afin d'être forces de propositions pour améliorer les conditions de travail des chefs d'entreprises.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB explique : « Les résultats du baromètre ARTI Santé BTP sont riches d'enseignements et vont être un outil de pilotage précieux pour améliorer encore et toujours les conditions dans lesquelles travaillent nos chefs d'entreprises. Oui nous aimons nos métiers, oui nous sommes fiers d'être indépendants et artisans ; cependant la passion du métier est aujourd'hui érodée par le stress lié à la fonction de dirigeant d'entreprise. Ce baromètre montre également les difficultés que rencontrent au quotidien les chefs d'entreprises, bien loin des idées reçues : ces hommes et femmes sont soumis à un stress qui s'est accru ces dernières années du fait du contexte économique très dégradé et qui devient chronique. »

Françoise Despret, Présidente de la CNATP : « la réalisation du baromètre ARTI Santé permet d'avoir une photographie de la perception des artisans de leur propre santé. Les artisans s'expriment peu sur leurs petits ou gros problèmes quotidiens qu'ils surmontent pourtant chaque jour, sans toujours se rendre compte que ça devient de plus en plus difficile au fil du temps. Ils considèreraient même que c'est normal de travailler beaucoup et qu'altérer leurs conditions de travail est naturel ! Préserver l'entreprise est plus important que se préserver soi. Les artisans des travaux publics et les paysagistes comme leurs collègues d'autres métiers sont par nature isolés, ils sont en première ligne face à tous les problèmes. Dans un contexte économique difficile, les structures collectives comme la CNATP et la CAPEB sont pleinement dans leurs missions pour accompagner et aider les entreprises. »

Julie Boisserie, Chef de projet d'IRIS-ST précise : « Cette population active avait besoin d'être analysée et le panel très renseigné a rendu cette étude très instructive. D'un autre côté, la forte mobilisation des artisans, qui se sont donné la peine de répondre à un long questionnaire, nous prouve que nous sommes dans le vrai et que cette démarche était nécessaire »

Stress et burn out : vous avez dit « bonne santé » ?

Bien que la majorité des artisans du BTP s'estiment en bonne santé (80%), des indicateurs nous alertent sur la fragilité de leur état de santé physique et psychologique.

Stress conjoncturel - Les artisans du bâtiment ne sont pas épargnés par le stress : plus d'1 artisan sur 2 estime être très régulièrement stressé. Une perception très proche des autres dirigeants de PME¹. Le stress est directement lié aux problèmes de gestion de l'entreprise (trésorerie, fortes variations de l'activité et faible visibilité sur l'avenir, poids de l'administratif,...). Il résulte aussi de facteurs conjoncturels, en période de crise économique. Il a des effets multiples sur la santé des artisans, notamment sur leur sommeil : ils sont ainsi 45% à avoir une mauvaise qualité de sommeil et 59% à se déclarer fatigués, contre 46% des dirigeants tous secteurs confondus¹. Un constat peu surprenant dans la mesure où 80% des artisans travaillent souvent, voire très souvent, dans l'urgence !

Un métier exigeant - Les artisans interrogés déclarent à 95% que leur activité est exigeante mentalement. Une perception issue de la diversité des tâches que l'artisan effectue tout au long de la journée sur le chantier ou en atelier mais aussi au bureau.

Absence de suivi médical - La santé physique et psychologique des artisans du bâtiment fait l'objet d'un suivi médical moindre auprès de la médecine de ville ; trois artisans sur quatre déclarent ne pas être suivis médicalement vis-à-vis de leur activité professionnelle... Contrairement aux salariés où le suivi médical est assuré de droit par un service de santé au travail, les artisans, en tant que travailleurs indépendants, ne bénéficient pas de dispositif spécifique. Il n'existe donc peu, voire pas, de suivi préventif : les consultations sont d'ordre curatif, la visite chez le médecin étant généralement motivée par une douleur manifeste...et donc parfois quand il est déjà trop tard.

Rythme de travail : plus de 60 heures par semaine, pour près d'un artisan sur cinq

Rythme de travail soutenu - En tant que chef d'entreprise, un artisan s'investit beaucoup dans son entreprise. Pour près d'un artisan sur cinq (21%), cet investissement est trop lourd, avec plus de 60 heures par semaine consacrées à l'entreprise, et plus de 50 heures pour un artisan sur deux. Les week-ends ne sont pas en reste, puisque 46% des artisans déclarent travailler régulièrement le week-end... Quant aux congés annuels, ils sont généralement de courte durée : un artisan sur trois

prend deux semaines maximum.

Dans un contexte économique difficile où la visibilité est réduite et où les carnets de commande se remplissent à moins de 2 semaines, il n'est pas rare que les artisans décident de « sacrifier » des congés pour réaliser un chantier impromptu.

Emprise de la vie professionnelle sur la vie personnelle - 89% des artisans déclarent que leur vie professionnelle empiète sur leur vie personnelle et 82% regrettent de n'être pas suffisamment disponibles pour leur entourage du fait de leur activité professionnelle. 96% d'entre eux déclarent d'ailleurs garder un contact avec leur activité professionnelle pendant les congés ou week-ends, l'usage des nouvelles technologies favorisant la sensation exprimée par les artisans « d'avoir toujours un fil à la patte ! ».

Cette porosité permanente entre le bureau et la maison est un facteur de stress supplémentaire, alors qu'un cloisonnement étanche de la vie privée serait un facteur protecteur du stress.

Les conjointes d'artisans sont très impliquées dans la vie des entreprises artisanales (50% des entreprises interrogées). A ce titre, elles assument des missions inhérentes à la vie de l'entreprise : comptabilité, gestion des ressources humaines,... cette particularité de l'entreprise artisanale, de travailler en famille, induit un entremêlement des considérations professionnelles avec celles de la vie privée, ce qui peut être source de déséquilibre.

Comment améliorer les conditions de travail des artisans du BTP ?

A l'aune de ce premier état des lieux des conditions de travail des artisans du BTP, la CAPEB propose des pistes de travail et recommandations pour répondre à l'urgence d'une situation jusqu'ici mal appréhendée et méconnue :

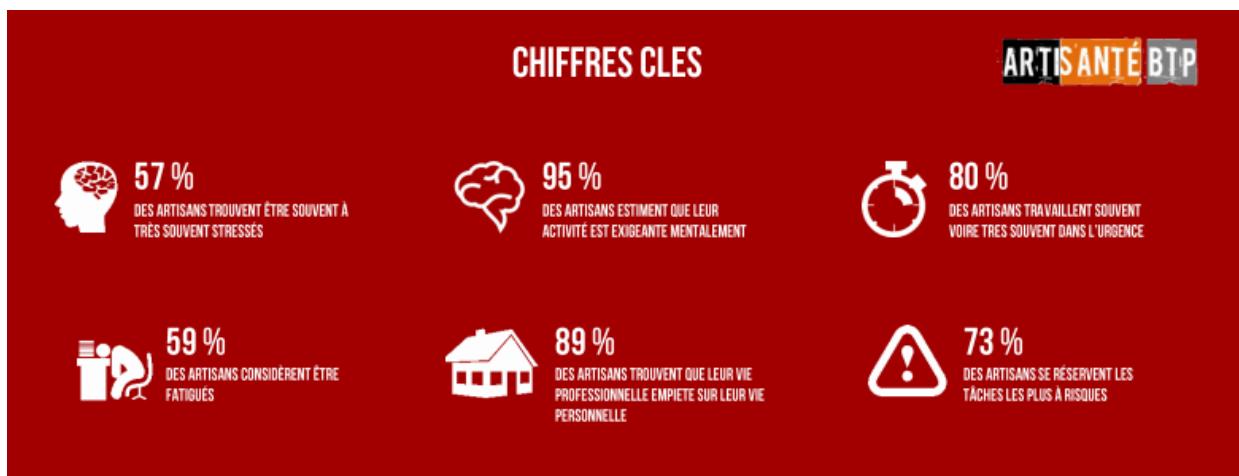
- L'élaboration d'un dispositif national de suivi statistique des accidents du travail et des maladies professionnelles des travailleurs indépendants,
- La mise en place d'un suivi médical professionnel périodique pour les travailleurs indépendants en vue de détecter les maladies professionnelles et les premiers signes de souffrance au travail,
- L'élaboration d'un dispositif d'aide à la détection des signes de stress et de *burn out* pour les artisans et leurs conjoints, directement impliqués dans leurs activités professionnelles.

La sécurité, au cœur des préoccupations des artisans... qui n'hésitent pas à se mettre en danger eux-mêmes pour préserver leurs salariés !

Les artisans prennent la pleine mesure de leurs responsabilités en matière de prévention des risques professionnels. L'image de l'artisan ne se préoccupant pas des aspects de sécurité sur ses chantiers est donc bien révolue - en particulier en ce qui concerne ses salariés : 98% des artisans déclarent ainsi être attentifs aux questions de sécurité vis-à-vis de leurs salariés, tandis que 62% déclarent être attentifs aux questions de sécurité vis-à-vis d'eux-mêmes. Pour preuve, ils n'hésitent pas à préserver leurs salariés : 73% des artisans se réservent, en effet, les tâches les plus à risques. De plus, près de 3 artisans sur 4 déclarent disposer de leur DU (document unique) imposé à toutes les entreprises employant du personnel, contre 42% des entreprises de moins de 50 salariés, tous secteurs confondus. Ils sont également 76% à avoir investi au cours de deux dernières années pour améliorer la prévention.

Méthodologie :

Enquête réalisée par e-mails en France métropolitaine, auprès d'un panel de 3 120 chefs d'entreprise artisanale du BTP de 0 à 20 salariés (artisans tous métiers confondus), en juin et juillet 2014. Le questionnaire, élaboré par l'IRIS-ST en lien avec la CAPEB et la CNATP, comprend 51 questions structurées en plusieurs modules issus d'une vision pluridisciplinaire des thématiques suivantes : le rythme de travail, le rapport entre vie professionnelle et personnelle, la perception de l'activité, les conditions de travail et la sécurité, la santé.



En un clic :

- ✓ Recevoir la présentation du baromètre
- ✓ Etre mis en relation avec un porte-parole de la CAPEB

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 370 042 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment qui réalisent :
- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les 114 372 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 81 203 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2014 »

A propos de la CNATP :

Crée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org). On compte

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

A propos d'IRIS-ST :

Crée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...). Pour en savoir plus : www.iris-st.org.

Contacts presse :

Hopscotch :

Hélène Lecomte - Tél : 01 58 65 10 33 - hlecomte@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

